



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 3 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/25 de la Municipalité, du 14 août 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse au postulat de Françoise Piron « Journaux locaux, préservons ce lien local précieux ! »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :